



Lausanne

Société fiduciaire

## L'évaluation des risques

# Bases légales

- ▶ art. 663b ch. 12 CO  
« indications sur la réalisation d'une analyse du risque »

# Champ de validité

- ▶ Indication dans l'annexe de toutes les :
  - Sociétés anonymes
  - Sociétés en commandite par actions
  - Srl
  - Coopératives de crédit
  - Fondations qui exploitent une entreprise en la forme commerciale
  - Entreprises de droit public soumises au CO

# Champ de validité

- ▶ Indépendamment de la « taille » de l'entreprise
- ▶ Indépendamment d'un éventuel « opting-out » ou non

# Conclusion et évolution

## ▶ Conclusion

Formulations de la loi qui permettent de nombreuses interprétations sur les indications à mentionner en annexe

## ▶ Futur

Suppression de l'aspect comptable dans la partie qui traite de la SA

# Appréciation du risque

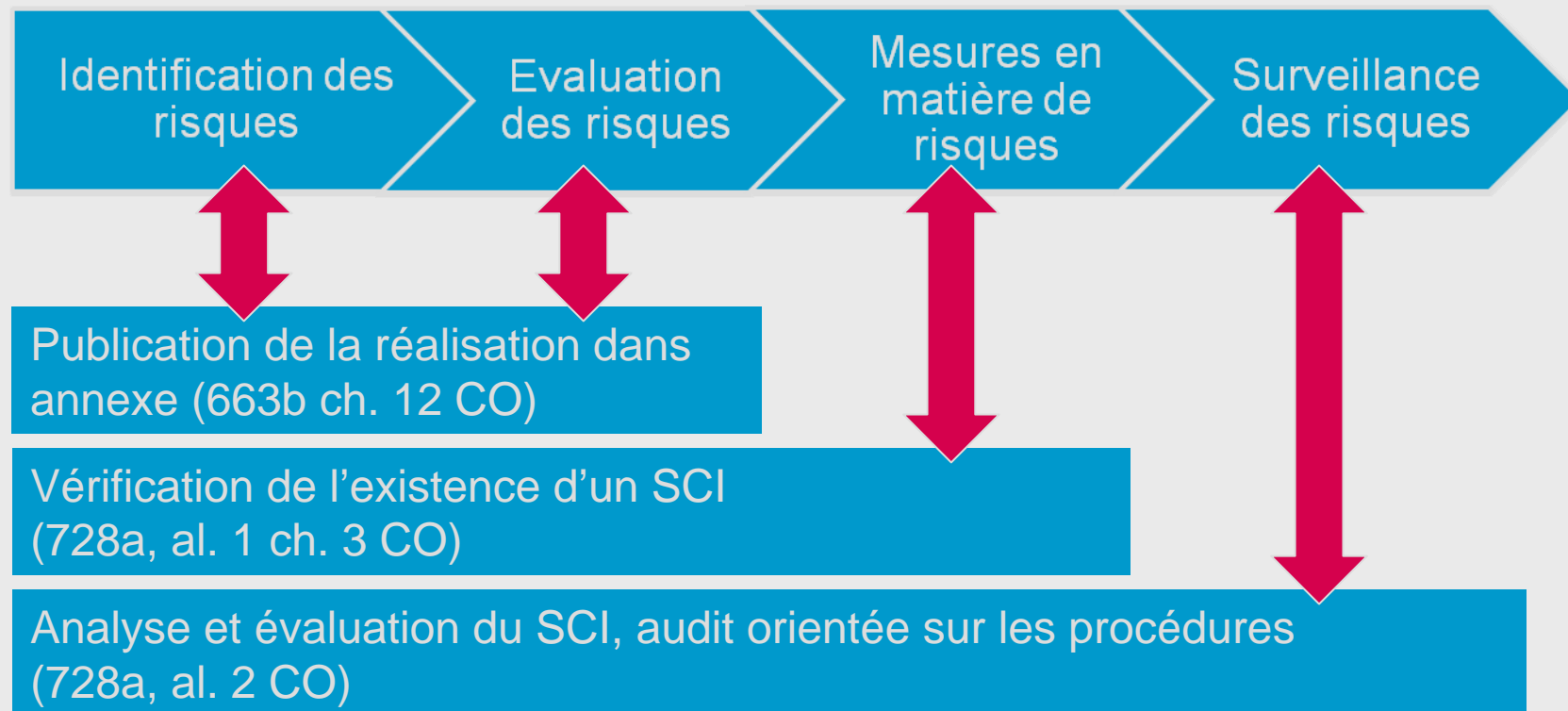
- ▶ Tâche **ordinaire** de la conduite d'une entreprise
- ▶ Fait partie des attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'Administration en vertu des articles 716a, 716b et 717 CO
- ▶ Identification et gestion du « Risk Management » peut s'appuyer sur des modèles reconnus comme COSO

# Appréciation du risque selon COSO

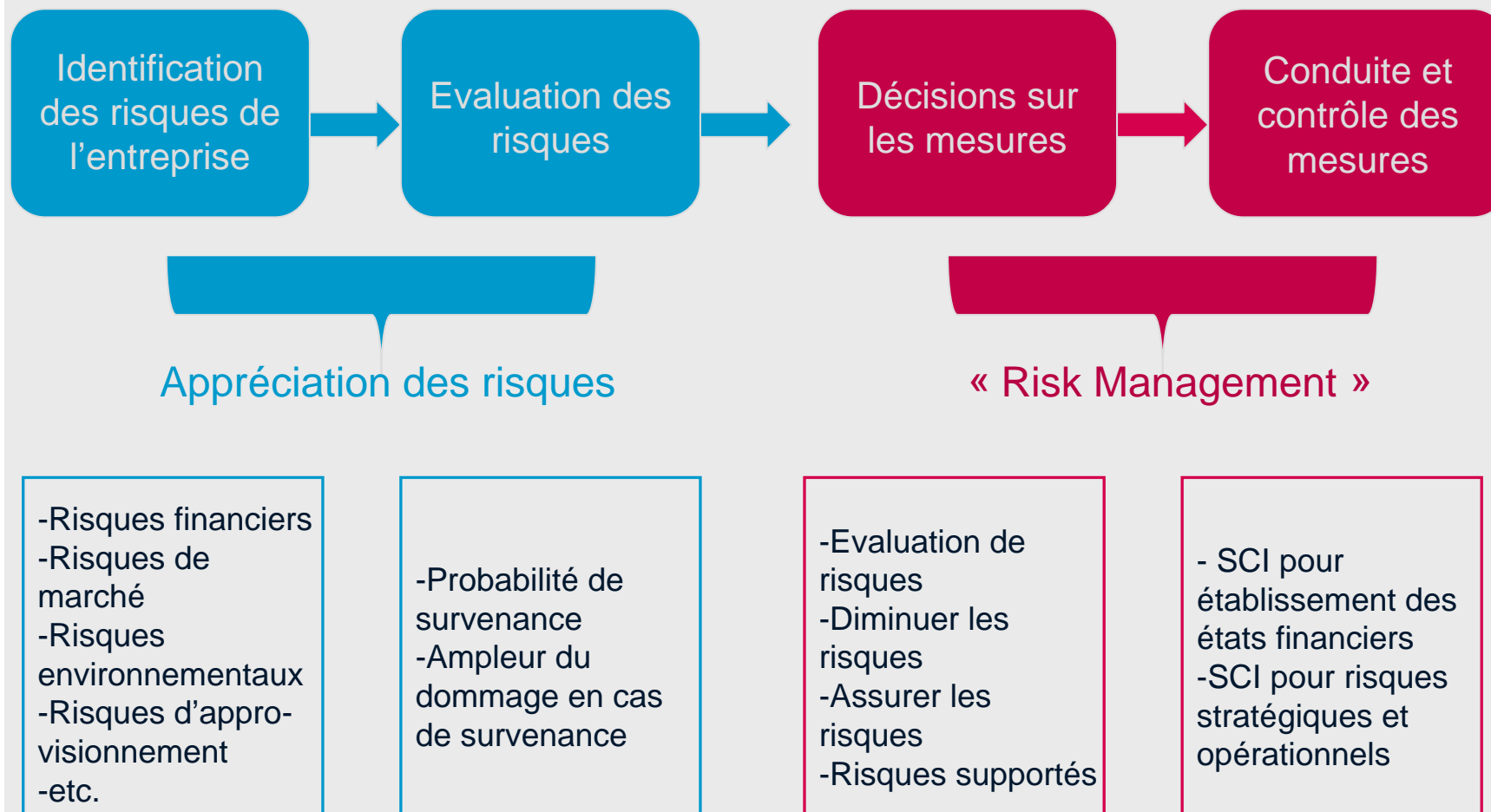


# ERM Entreprise Risk Management

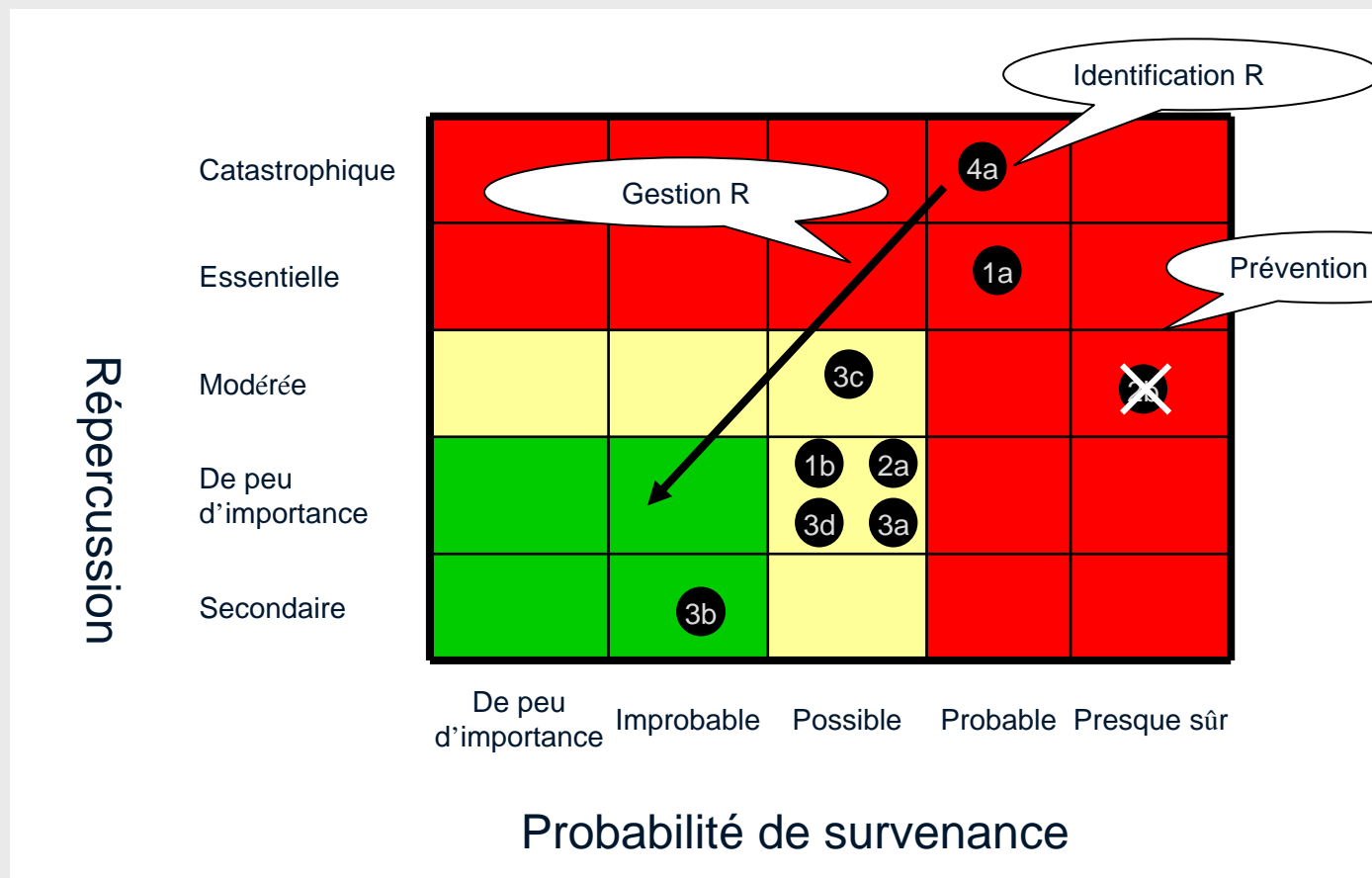
## Management des risques



# Présentation simplifiée du Risk Management



# Comment faire de façon pratique ?



# Comment faire de façon pratique ?

## Analyse des risques au 31.12.2008

Liste de risques	Facteurs	Impact	Probabilité	Mesures à prendre	Personne responsable	Délai
			Faible			
			Moyen			
			Elevée			

## Indication dans l'annexe

- La simple mention qu'une évaluation des risques a été effectuée
- Publication du processus d'évaluation des risques
- Publication du processus d'évaluation et des risques influant les comptes annuels
- Publication du processus d'évaluation des risques et de l'ensemble des risques significatifs pour l'entreprise

## En résumé

- ▶ Une publication raisonnable incombe au Conseil d'Administration
  - ▶ Adapté à la situation concrète de l'entreprise
  - ▶ L'appréciation des risques doit être documentée de manière appropriée dans l'entreprise
  - ▶ Etre attentif au cercle des destinataires
  - ▶ Obligation de publication pour répondre à l'établissement régulier des comptes.